

Séance n°1 - A la recherche d'une définition objective du droit civil

Document 1: Quelle est la fonction revendiquée par cette Déclaration? Quelles sont les valeurs que défend cette Déclaration?

Fonction de la Déclaration:

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 revendique une fonction fondatrice et universelle dans la société. Elle cherche à exposer, de manière solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin de les rendre constamment présents à l'esprit des citoyens et des pouvoirs publics. Elle a pour fonction de servir de guide pour les actions du pouvoir législatif et exécutif.

Valeurs défendues par la Déclaration :

- **Liberté** : La liberté individuelle et collective est un droit fondamental, défini comme la possibilité de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.
- **Égalité** : Tous les hommes naissent et demeurent égaux en droits, et les distinctions sociales ne doivent être fondées que sur l'utilité commune.
- **Sûreté** : La protection des individus contre l'arbitraire et les atteintes à leur intégrité physique et morale.
- **Propriété** : La propriété est considérée comme un droit inviolable et sacré.
- **Résistance à l'oppression** : Les citoyens ont le droit de résister à l'oppression si leurs droits fondamentaux sont bafoués
- **Souveraineté nationale** : Le principe de la souveraineté réside dans la nation, et aucune autorité ne peut être exercée sans son consentement.

Document 2: En quoi ce texte est-il dérogatoire au droit commun? Qu'en pensez-vous?

La Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie est dérogatoire au droit commun en raison de la spécificité juridique qu'il confère aux terres coutumières et aux personnes ayant un statut civil coutumier.

Contrairement au droit commun, qui permet la libre aliénation et la cession des biens immobiliers, les terres coutumières en Nouvelle-Calédonie sont déclarées inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables. Cela signifie qu'elles ne peuvent être vendues, échangées, ou saisies, un principe en contradiction directe avec les règles de la propriété privée définies dans le Code civil.

Cette dérogation au droit commun peut être perçue comme nécessaire et légitime, car elle prend en compte la spécificité culturelle et historique de la Nouvelle-Calédonie. Le respect des coutumes locales permet de préserver l'identité et les pratiques des populations autochtones, notamment les Kanak, en reconnaissant leurs droits spécifiques sur leurs terres et leur organisation sociale.

Cependant, ce régime dérogatoire peut aussi soulever des questions quant à l'égalité devant la loi et l'unité du droit français. Le fait de maintenir des régimes juridiques distincts peut entraîner une certaine fragmentation du système juridique et complexifier les relations entre individus selon leur statut civil. Toutefois, cette approche respecte le pluralisme juridique et les particularismes locaux, ce qui est essentiel dans un État qui reconnaît la diversité de ses territoires et de ses populations.

Document 3: Selon Portalis, pourquoi est-ce difficile de légiférer et quelles devraient être les qualités d'une bonne loi?

Selon Jean-Étienne Portalis, dans son Discours préliminaire au premier projet de Code civil, légiférer est une tâche difficile pour plusieurs raisons, et il définit les qualités essentielles d'une bonne loi.

Difficultés à légiférer :

- **Diversité des coutumes et habitudes** : Portalis souligne que les sociétés sont souvent composées de groupes avec des coutumes très diverses. En France, à l'époque, chaque région avait ses propres usages et traditions juridiques, rendant difficile l'application d'une législation uniforme. Il est complexe de concilier ces particularismes avec la nécessité de lois générales qui s'appliquent à tous.
- **Différences de situation** : Il explique que les individus soumis à une même loi peuvent vivre dans des contextes très différents (climats, habitudes, situations économiques). Ainsi, il est délicat d'établir des règles uniformes qui répondent aux besoins de tous.
- **Méfiance à l'égard des nouveautés** : Portalis recommande la prudence dans la législation. Introduire des nouveautés législatives comporte toujours des risques, car les avantages théoriques peuvent être contrebalancés par des inconvénients que la pratique révèle avec le temps. Il conseille donc d'être réservé face aux réformes, sauf en cas de nécessité absolue.
- **Imprévisibilité des conséquences** : Il est difficile de prévoir les conséquences pratiques des lois avant qu'elles ne soient appliquées. Les bonnes intentions d'une loi peuvent produire des effets inattendus et parfois négatifs dans la société.

Qualités d'une bonne loi :

- **Simplicité et clarté** : La loi doit être compréhensible pour tous. Une bonne loi est simple dans sa formulation afin d'être accessible aux citoyens et aux juges qui l'appliquent.
- **Adaptabilité** : Portalis insiste sur le fait que les lois doivent être adaptées aux mœurs, aux habitudes, et à la situation du peuple pour lequel elles sont faites. Une loi ne doit pas être un acte de domination, mais un acte de sagesse, prenant en compte les réalités sociales.
- **Stabilité** : La loi doit être stable pour offrir une sécurité juridique aux citoyens. Les changements fréquents de législation peuvent entraîner l'incertitude et rendre les lois moins respectées.

Proposition de correction

- **Modération** : La législation ne doit pas chercher la perfection théorique mais viser une bonté relative, en tenant compte des limites pratiques. Corriger un abus doit être fait avec prudence, car toute correction comporte ses propres dangers.
- **Justice et raison** : Une loi doit être fondée sur des principes de justice et de raison, et non sur l'arbitraire ou la simple volonté de puissance du législateur. Le législateur doit comprendre qu'il sert le peuple, et que les lois sont faites pour les hommes, et non l'inverse.

Document 4: Selon Monsieur Perben quelles sont les raisons de la diffusion du Code civil français ?

Selon Dominique Perben, plusieurs raisons expliquent la diffusion du Code civil français à travers l'Europe et le monde. Voici les principales raisons qu'il met en avant :

Facteurs historiques:

- **L'influence napoléonienne** : Napoléon a utilisé le Code civil comme un instrument de politique étrangère, l'imposant dans les pays qu'il a conquis ou influencés, tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie. Cette diffusion répondait également à l'objectif de propager les idéaux révolutionnaires (liberté, égalité civile, propriété privée), et d'abolir les droits féodaux tout en laïcisant les institutions comme le mariage.
- **Révolution française** : Le Code civil incarne les idéaux de la Révolution française, en particulier la liberté, l'égalité devant la loi, et la propriété privée. Ces valeurs révolutionnaires ont contribué à son adoption dans de nombreux pays après la chute de l'Ancien Régime.

Sa modernité et universalité:

- **Égalité devant la loi** : Le Code civil introduit un principe fondamental d'égalité des citoyens devant la loi, en rejetant les privilèges liés à la naissance ou à la religion. Cette approche moderne des relations entre les individus et les institutions a largement inspiré d'autres législations.
- **Liberté contractuelle** : Le Code civil laisse une large place à la liberté contractuelle, permettant aux citoyens d'organiser leurs relations privées selon leurs besoins, tout en réduisant l'influence des corporations et de l'Église dans la vie civile.
- **Propriété privée** : La définition de la propriété privée comme un droit absolu a marqué un rejet définitif de la féodalité, et cette conception a influencé de nombreux systèmes juridiques à travers le monde.

Sa capacité d'adaptation:

- Le Code civil s'est révélé capable de s'adapter aux évolutions de la société tout en restant fidèle à ses principes fondateurs. Par exemple, il a intégré les lois bioéthiques en 1994, notamment le respect du corps humain, ainsi que des évolutions liées à la responsabilité des produits défectueux et au droit européen.
- Cette souplesse et rationalité en ont fait un modèle pour d'autres pays, qui ont vu dans le Code civil un outil juridique moderne et adaptable aux nouveaux enjeux.

Influence internationale:

- **En Amérique latine** : Les juristes d'Amérique latine ont montré un fort attachement à l'esprit du Code civil français, adopté dans plusieurs pays comme modèle pour leurs systèmes juridiques.
- **En Louisiane et au Québec** : Ces territoires, bien que sous influence anglo-saxonne, ont également adopté des systèmes juridiques inspirés du Code civil français, qui ont su évoluer tout en maintenant les bases du droit civil.
- **En Afrique et en Asie** : La diffusion du Code civil s'est étendue à d'autres continents, notamment avec des codes modernes au Vietnam, en Chine, ou encore via l'OHADA en Afrique subsaharienne, qui harmonise le droit des affaires à l'échelle régionale.

Symbole d'unité et de démocratie:

- Le Code civil a su s'accommoder des différents régimes politiques qui se sont succédés en France (monarchie, empire, républiques), devenant un ciment de la société française. Sa vocation universaliste et ses valeurs d'égalité et de liberté ont renforcé son prestige, tant en France qu'à l'international.

Ainsi, pour Perben, la diffusion du Code civil repose non seulement sur des facteurs historiques et politiques, mais aussi sur sa modernité, sa capacité à s'adapter aux nouveaux enjeux, et son influence mondiale dans la construction de systèmes juridiques basés sur les principes de liberté et d'égalité.

Document 5: Que pensez-vous de la consultation des représentants du culte dans le cadre de la réforme sur la fin de vie?

Ce document relate la consultation des représentants des cultes par le président Emmanuel Macron dans le cadre de la réforme sur la fin de vie. Ce type de consultation suscite des débats et peut être perçu de différentes manières selon les perspectives.

Un dialogue nécessaire sur des sujets éthiques sensibles:

- La fin de vie est une question profondément éthique et morale qui touche à des valeurs humaines fondamentales : le droit à la vie, la dignité humaine, la souffrance, et la mort. Ces thématiques sont souvent liées à des convictions philosophiques ou religieuses, car elles interrogent le sens de la vie et de la mort. Il semble donc pertinent de consulter des représentants religieux qui représentent une part importante des croyances et des valeurs de la population. Cela permet d'intégrer la **diversité des opinions** dans le débat public.

Reconnaissance du pluralisme et respect des sensibilités religieuses:

- En intégrant les représentants des principaux cultes (catholique, protestant, juif, bouddhiste, orthodoxe), l'exécutif montre une volonté de reconnaître le pluralisme des sensibilités au sein de la société française. Dans une démocratie laïque comme la France, il est important que les réformes respectent les diverses convictions des

citoyens, et inclure les autorités religieuses peut être vu comme un signe de respect et de considération envers ceux qui suivent des enseignements religieux sur ces questions délicates.

Laïcité et neutralité de l'État:

- Toutefois, certains pourraient voir cette consultation comme une remise en question du principe de laïcité, qui impose la séparation entre l'État et les religions. En tant qu'État laïque, la France ne devrait pas faire dépendre ses décisions législatives d'opinions religieuses. La participation des représentants du culte pourrait être perçue comme une influence religieuse sur des décisions qui doivent avant tout répondre à des critères juridiques et éthiques laïques. Dans cette optique, certains pourraient juger que la consultation des cultes devrait se limiter à une dimension informative sans interférer dans les choix législatifs.

Risque de polarisation du débat:

- Le débat sur la fin de vie, et plus spécifiquement sur l'aide active à mourir, divise déjà l'opinion publique. Consulter des représentants religieux, qui sont généralement opposés à l'euthanasie ou au suicide assisté, pourrait renforcer cette polarisation. Les cultes ont souvent une position conservatrice sur ces questions, et leur consultation pourrait être perçue comme un frein à la liberté individuelle et à l'avancement de réformes perçues comme progressistes par une partie de la population.

La consultation des représentants du culte est une démarche positive dans la mesure où elle s'inscrit dans un dialogue pluriel et inclusif. La fin de vie est un sujet complexe qui concerne non seulement des choix personnels mais aussi des questions de société, et il est utile de prendre en compte les différentes sensibilités, y compris religieuses.

Cependant, la neutralité laïque de l'État doit être préservée. Les opinions religieuses ne doivent pas dicter la loi dans un État de droit. Il est crucial que les décisions soient basées sur des considérations éthiques accessibles à tous, qu'ils soient croyants ou non, en respectant avant tout les droits fondamentaux et la liberté individuelle.